

CONVOCATIONS

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES ET DE PORTEURS DE PARTS

LAGARDERE SCA

Société en Commandite par Actions au capital de 799 913 044,60 Euros.
Siège social : 4 rue de Presbourg à Paris 16^e (75).
320 366 446 R.C.S. Paris.

Avis de convocation

Les actionnaires de la société Lagardère SCA sont informés qu'ils sont convoqués pour le mardi 6 mai 2014 à 10 heures au Carrousel du Louvre, 99, rue de Rivoli à Paris 1^{er} (75) en assemblée générale ordinaire annuelle à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour

- Rapport de la gérance (rapport de gestion sur la marche des affaires sociales et du Groupe et sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2013).
- Rapport spécial de la gérance sur les attributions gratuites d'actions.
- Rapport spécial de la gérance sur les options de souscription et d'achat d'actions.
- Rapport du conseil de surveillance.
- Rapport du Président du conseil de surveillance sur l'organisation du conseil et sur les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.
- Rapports des commissaires aux comptes sur les comptes annuels, sur les comptes consolidés et sur les conventions et engagements visés à l'article L.226-10 du Code de commerce.
- Rapport des commissaires aux comptes sur le rapport du Président du conseil de surveillance concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques.
- Rapport de la société Mazars, organisme tiers indépendant, sur les informations sociales, environnementales et sociétales consolidées figurant dans le rapport de gestion.
- Approbation des comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2013.
- Distribution exceptionnelle de 6 € par action prélevée sur le poste Primes d'émission.
- Affectation du résultat ; distribution des dividendes.
- Autorisation à donner à la gérance d'opérer sur les actions de la Société.
- Emission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 à Monsieur Arnaud Lagardère, gérant.
- Emission d'un avis sur les éléments de la rémunération due ou attribuée au titre de l'exercice 2013 aux autres représentants de la gérance.
- Renouvellement de Monsieur Xavier de Sarrau en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de 4 ans.
- Renouvellement de Madame Martine Chêne en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de 3 ans.
- Renouvellement de Monsieur François David en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de 3 ans.
- Renouvellement de Monsieur Pierre Lescure en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de 2 ans.
- Renouvellement de Monsieur Jean-Claude Magendie en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de 4 ans.
- Renouvellement de Monsieur Javier Monzón en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de 3 ans.
- Renouvellement de Monsieur Patrick Valroff en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de 4 ans.
- Nomination de Monsieur Yves Guillemot en qualité de membre du conseil de surveillance pour une durée de 4 ans en remplacement de Monsieur Antoine Arnault, démissionnaire de ses fonctions.

- Renouvellement du mandat de commissaire aux comptes titulaire de la société Mazars pour une durée de six exercices et nomination de Monsieur Thierry Colin en qualité de suppléant.

- Pouvoirs pour les formalités.

Participation à l'assemblée :

Tout actionnaire inscrit dans les comptes de la Société, quel que soit le nombre d'actions qu'il possède, peut participer à l'assemblée en y assistant personnellement ou en votant à distance, ou en s'y faisant représenter.

Conformément aux dispositions légales, il sera justifié du droit de participer à l'assemblée par l'enregistrement comptable, le 30 avril 2014, à zéro heure, heure de Paris, des actions au nom de l'actionnaire ou au nom de l'Intermédiaire Inscrit pour son compte dans les comptes nominatifs tenus pour la Société par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, les Grands Moulins de Pantin – 9, rue du Débarcadère – 93761 Pantin.

Modes de participation à l'assemblée :

1° - PARTICIPATION PERSONNELLE A L'ASSEMBLEE :

Les actionnaires désirant assister personnellement à l'assemblée pourront :

- soit demander une carte d'admission à l'aide du formulaire papier qui leur a été adressé avec la convocation, formulaire qui devra être complété, signé et renvoyé à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES à l'aide de l'enveloppe libre réponse qui sera jointe à la convocation ;

- soit demander une carte d'admission par voie électronique en faisant la demande par internet via la plateforme sécurisée VOTACCESS : cette plateforme de vote sera accessible, pour les actionnaires nominatifs inscrits dans les comptes de la Société, via le site Planetshares de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES dont l'adresse électronique est la suivante : <https://planetshares.bnpparibas.com> ;

- les actionnaires dont les actions sont inscrites en compte nominatif pur devront se connecter au site Planetshares avec leurs codes d'accès habituels (identifiant et mot de passe leur permettant de consulter habituellement leur compte nominatif sur le site Planetshares de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES) ;
- les actionnaires dont les actions sont inscrites en compte nominatif administré chez un prestataire de service d'investissement (banque, établissement financier, ...) ont reçu avec leur courrier ou courriel de convocation un identifiant qui leur permettra d'accéder au site Planetshares et d'obtenir leur mot de passe par voie postale ou par courriel pour ceux qui auront déjà communiqué leur adresse mail ;
- après s'être connecté au site Planetshares, il conviendra de cliquer sur l'icône « Participer à l'Assemblée Générale » et de suivre les indications données à l'écran afin d'accéder à la plateforme sécurisée VOTACCESS et demander une carte d'admission ;

- dans le cas où un actionnaire nominatif ne serait plus en possession de son identifiant et/ou de son mot de passe, il pourra contacter la société BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES avec le numéro de téléphone suivant mis à sa disposition (01) 57 43 34 00 ;

- soit se présenter le jour de l'assemblée, muni d'une pièce d'identité, aux guichets qui seront spécialement prévus à cet effet.

Les demandes de cartes d'admission effectuées par des actionnaires non-résidents en France, pour lesquels un intermédiaire a été inscrit pour leur compte dans les comptes de titres nominatifs de la Société (article L.228-1, 7ème alinéa du Code de commerce) tenus par son mandataire, BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, devront être transmises par courrier à ce dernier via leur Intermédiaire Inscrit et être accompagnées, pour pouvoir être prises en compte, d'une attestation dudit Intermédiaire Inscrit, de telle sorte que la Société ou son mandataire puisse vérifier sans contestation possible leur qualité d'actionnaire au 30 avril 2014, soit à la « Record Date ».

Au cas où les actions seraient détenues via plusieurs intermédiaires successifs, une attestation devra alors être établie par chacun de ces intermédiaires.

2° - VOTE A DISTANCE :

Les actionnaires ne désirant pas ou ne pouvant pas assister personnellement à cette assemblée auront alors la possibilité de voter à distance :

- soit à l'aide du formulaire papier qui leur a été adressé avec la convocation ;

- soit en ligne via la plateforme sécurisée VOTACCESS, dans les conditions et selon les modalités exposées ci-dessus pour l'obtention d'une carte d'admission.

3° - POUVOIR AU PRESIDENT :

Les actionnaires ne désirant pas ou ne pouvant pas assister personnellement à cette assemblée auront également la possibilité d'adresser une procuration à la Société sans indication de mandataire, ce qui équivalra à donner pouvoir au Président de l'assemblée d'émettre un vote en faveur des résolutions présentées ou agréées par la gérance :

- soit à l'aide du formulaire papier qui leur a été adressé avec la convocation ;

- soit en ligne via la plateforme sécurisée VOTACCESS dans les conditions et selon les modalités exposées ci-dessus pour l'obtention d'une carte d'admission.

4° - REPRESENTATION PAR UN TIERS :

Enfin, les actionnaires ne désirant pas ou ne pouvant pas assister personnellement à cette assemblée auront la possibilité de se faire représenter par toute personne de leur choix :

- soit à l'aide du formulaire papier qui leur a été adressé avec la convocation ;

- soit en ligne via la plateforme sécurisée VOTACCESS dans les conditions et selon les modalités exposées ci-dessus pour l'obtention d'une carte d'admission ;

Conformément aux dispositions de l'article R.225-79 du Code de commerce, la révocation d'un mandataire s'effectue dans les mêmes formes que celles requises pour sa désignation.

OBTENTION DES FORMULAIRES

Toutes les actions de la Société étant nominatives, les formulaires de demande de carte d'admission, de vote par correspondance et de procuration et les enveloppes libre réponse prévues à cet effet ont été adressés avec la lettre de convocation à tous les actionnaires et intermédiaires inscrits dans les comptes de la Société à la date d'envoi de cette dernière.

Pour les actionnaires ayant accepté d'être convoqué par courriel, ces documents sont accessibles par un simple clic à partir du courriel de convocation.

En tout état de cause, ces formulaires pourront être obtenus sur simple demande effectuée auprès de BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES à l'adresse suivante :

BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES
CTS Assemblées Générales
Les Grands Moulins de Pantin
9, rue du Débarcadère
93 761 PANTIN CEDEX

Les demandes correspondantes devront avoir été déposées ou être parvenues à l'adresse ci-dessus au plus tard le 30 avril 2014 pour pouvoir être prises en compte.

DATES DE PRISE EN COMPTE DES FORMULAIRES ET DES VOTES

Pour pouvoir être pris en compte :

- les formulaires papier de vote par correspondance et de procuration devront parvenir, après avoir été complétés et signés, à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES, le samedi 3 mai 2014 à zéro heure, heure de Paris, au plus tard ;

- les votes à distance, les désignations ou révocations de mandats pourront être effectuées via la plateforme VOTACCESS à compter du 10 avril jusqu'au 5 mai 2014 à 15h00, heure de Paris ; il est toutefois conseillé de ne pas attendre la date ultime pour se connecter, notamment en cas de demande de mot de passe ;

Les votes par correspondance et les procurations émis par des actionnaires non-résidents en France, pour lesquels un intermédiaire a été inscrit pour leur compte dans les comptes nominatifs de la Société, devront être transmis par lettre à BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES (CTS Assemblées Générales – Les Grands Moulins de Pantin, 9 rue du Débarcadère 93761 Pantin Cedex) via leur Intermédiaire Inscrit et ne pourront être pris en compte par cette dernière qu'à la condition que l'identité des actionnaires correspondants lui ait été divulguée, soit volontairement, soit à la demande de la Société ou de son mandataire conformément à la législation française.

Lorsqu'un actionnaire aura soit exprimé son vote à distance, soit donné une procuration, soit demandé une carte d'admission, il ne pourra alors plus choisir un autre mode de participation à l'assemblée.

DEPOT DE QUESTIONS ECRITES :

Les questions écrites qui seraient posées par les actionnaires devront être envoyées au siège social par lettre recommandée avec accusé de réception adressée à la gérance de la Société à compter de la date de convocation de l'assemblée générale et au plus tard le mardi 29 avril 2014.

Pour pouvoir être prises en compte, ces demandes devront, conformément aux dispositions légales et réglementaires, être accompagnées d'une attestation d'inscription à la date de la demande dans les comptes nominatifs tenus par BNP PARIBAS SECURITIES SERVICES pour le compte de la Société.

Les questions écrites qui seraient posées par des actionnaires non-résidents en France, pour lesquels un intermédiaire a été inscrit pour leur compte dans les comptes nominatifs de la Société, ne pourront être prises en compte que si elles sont transmises à la Société via cet Intermédiaire Inscrit accompagnées d'une attestation de ce dernier, de telle sorte que la Société puisse vérifier sans contestation possible leur qualité d'actionnaire.

MISE A DISPOSITION DE LA DOCUMENTATION :

Les documents et renseignements visés à l'article R.225-73-1 du Code de commerce seront mis en ligne sur le site internet de la Société (<http://www.lagardere.com>), rubrique « assemblée générale du 6 mai 2014 » au plus tard le mardi 15 avril 2014.

Ils seront, avec les autres documents et renseignements prévus par la loi et relatifs à cette assemblée, tenus à la disposition des actionnaires au siège administratif de la Société, 42, rue Washington – Immeuble Monceau – Bureau 13, à Paris 8ème (75), à compter au plus tard du 15 avril 2014.

La gérance.

1401105